



cités  
unies  
france



***L'action  
internationale de  
votre collectivité***

*Des pistes pour comprendre  
les enjeux et des éléments  
de réponse à vos questions*

# L'action internationale des collectivités territoriales - AICT, c'est :

**Une action qui fédère et dynamise.** C'est une politique publique qui accompagne le rayonnement, l'attractivité et la solidarité du territoire. Elle permet d'associer et d'inscrire les acteurs impliqués sur ces enjeux dans une dimension européenne et internationale.

La collectivité incarne cette dynamique par les accords et partenariats internationaux qu'elle noue autour d'enjeux voisins à développer, de biens communs à préserver, de valeurs à défendre, de compétences à renforcer, d'expertises et produits à exporter.

L'action internationale des collectivités met ainsi en synergie les enjeux de développement local et les enjeux mondiaux, et mobilise l'ensemble des acteurs avec qui elle construit des stratégies – universités, entreprises, hôpitaux, associations, habitants, autres collectivités...

## Action 2

Strasbourg 'exporte' son concept de « **marché de Noël** » à l'étranger, notamment à Boston, New York, Tokyo, Moscou et Séoul.

## Action 3

La ville de Tours, en synergie avec ses starts up et son université, **valorise** en Corée du Sud et en Chine les **expertises** et savoir-faire de son territoire.

## Action 5

Le Lamentin (Martinique) a réalisé avec Santiago de Cuba un **inventaire biologique, social et technologique** de la plus vaste mangrove de Martinique. La ville a été labellisée pour le savoir-faire et les compétences mobilisés.

**Une action qui participe au rayonnement de la France :** les 4700 collectivités engagées dans 138 pays, forment le premier réseau au monde de coopération décentralisée. Il appuie la diplomatie et l'action de l'Etat et valorise le savoir-faire français.

## Action 1

Les villes de Nancy, Issy-les-Moulineaux, Aix-en-Provence, Chartres, Tours, Rennes, Strasbourg, Autun, et bien d'autres, travaillent avec leurs partenaires japonais sur les **questions d'attractivité territoriale** comme vecteur de développement local et de construction de villes durables



## Action 4

Nantes Métropole et Rennes développent leur attractivité internationale, en mobilisant des acteurs de leurs territoires et en nouant des partenariats privilégiés avec d'autres métropoles à l'international, pour faire vivre l'Europe sur le territoire métropolitain ou de la ville, faire entendre la parole de Nantes ou de Rennes en Europe et **renforcer leur attractivité** et leur ouverture internationale de la Métropole.

# L'action internationale des collectivités territoriales - AICT, c'est :

## Action 6

La communauté de communes de l'Hérault, les villes de Mulhouse, Aubervilliers et Epinay sur Seine, travaillent avec 3 communes algériennes sur la mise en place de **politiques publiques de jeunesse**, tout en interrogeant et faisant évoluer leurs propres pratiques.

## Action 7

Rennes et Santa Fé (Argentine) coopèrent sur des projets d'**aménagement urbain** en associant les acteurs locaux, dont les universités, tant à Rennes qu'à Santa Fé.



## Action 8

Les régions Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine, Centre Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, les départements d'Ille et Vilaine, de l'Allier, de l'Aude, de la Vienne, du Val de Marne, du Territoire de Belfort, les villes de Bordeaux, Rennes, Angers, Montreuil, Châtellerauld, Chambéry, Poitiers, Savigny le Temple, le Grand Lyon, Grand Paris Sud, la communauté de communes de Faucigny Glières etc. sont investies au Sahel ; avec leurs partenaires du Mali, du Burkina Faso, du Tchad, du Niger et de Mauritanie, elles contribuent à trouver des solutions pour une **paix durable** en favorisant l'employabilité des jeunes, l'appui à la maîtrise d'ouvrage, le renforcement de la gouvernance, le soutien à la sécurité alimentaire, l'accès à l'énergie.

Une action qui élargit et renforce les **compétences des agents et des professionnels** du territoire, pour répondre aux sollicitations internationales, aux besoins d'expertises émanant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ou des opérateurs de l'Etat, d'autres collectivités ou pays etc. En croisant ces compétences avec celles des acteurs du territoire, l'AICT crée les conditions pour mieux répondre aux défis communs - changements climatiques, protection des ressources naturelles, sécurité des territoires et des personnes, accueil des migrants etc. En valorisant les atouts de la collectivité, notamment ses ressources et compétences, l'AICT renforce l'identité territoriale.

## Action 9

La Région Sud pilote, avec les collectivités de son territoire, une démarche autour de la **Méditerranée du futur**, et associe les partenaires de la rive Sud, pour réfléchir ensemble aux questions d'innovation, d'entrepreneuriat.

## Action 10

Les régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Sud s'associent pour constituer la « vallée de la **gastronomie** » et développer un **marketing territorial** commun, afin d'attirer les touristes étrangers sur leur territoire, notamment les touristes chinois.

Les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine accompagnent le vignoble du Sud-Ouest et ses acteurs à l'export, en valorisant le développement durable, la responsabilité sociale des entreprises, l'innovation et l'**oenotourisme**.

# L'action internationale des collectivités territoriales - AICT, c'est :

**Une réponse positive à la mondialisation :** l'AICT s'inscrit aussi dans une démarche de solidarité, de durée et de réciprocité. Outre la promotion de la paix et des valeurs démocratiques, les collectivités françaises, par leur action internationale, donnent du sens au développement durable. Les relations culturelles, économiques, sociales, entre les acteurs de son territoire, et le travail avec ses partenaires étrangers, permettent à la collectivité de favoriser un développement responsable, à la fois local et global, autour des Objectifs du Développement Durable - ODD.

## Action 12

Depuis 15 ans le *Ti coup d'œil sou Haïti*, est le rendez-vous annuel incontournable à Suresnes pour faire découvrir à la **population** suresnoise et francilienne, les différentes facettes de la **culture** haïtienne.

## Action 14

Le cluster « montagne » et notamment la ville de Saint Gervais travaillent avec la Chine dans la perspective des **jeux olympiques** d'hiver de Pékin en 2022 ; ils exportent le savoir-faire français en matière d'aménagement des stations de sports d'hiver.



**OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

## Action 15

En animant le réseau des 40 plus grandes villes du monde, le C40, la ville de Paris fait vivre l'Accord de Paris sur le climat et permet à la France de **rayonner** dans le monde entier.

## Action 11

Les départements de l'Aude et de Loire Atlantique investissent dans la **solidarité internationale** ; autour de la gestion des crises, au Liban notamment, pour l'un et pour l'autre, accompagner les collectivités face à l'arrivée massive de **réfugiés** ; en soutenant les démarches de **reconstruction et de résilience** de territoires affectés par des catastrophes naturelles.

## Action 13

Clermont Ferrand initie le **réseau** des « villes Michelin » et travaille avec elles sur les enjeux de la **ville durable**.

Toulouse Métropole initie le **réseau** des « villes de l'aéropostale » de la France jusqu'en Argentine.

Les Objectifs du Développement Durable - ODD se déclinent en cibles et indicateurs sur lesquels les Etats membres de l'ONU doivent fonder leurs programmes et politiques jusqu'en 2030.

Au nombre de 17, les ODD constituent un cadre universel pour le développement des territoires. Les collectivités, partout dans le monde, travaillent à leur localisation.

## Action 16

Chartres a créé, avec la ville de Lujan (Argentine), un centre vitrail à Lujan, dont l'objectif est de délivrer une **formation** de maître-verrier aux jeunes **artisans** de différentes provinces argentines.

### D'où venons-nous ?

- Des jumelages de villes des années 50 pour garantir une paix durable entre la France et l'Allemagne, aux jumelages des années 60 avec des villes africaines suite aux indépendances,
- De la solidarité internationale des années 70 et 80, suite aux grandes sécheresses en Afrique, à l'extension, au cours des années 90, des partenariats en Afrique de l'Ouest et Centrale, en Europe de l'Est et dans les Caraïbes, dans le sillage des mouvements de décentralisation,
- De la coopération décentralisée (Loi de 1992) qui permet aux collectivités de nouer des partenariats et signer des conventions avec des collectivités étrangères, à l'acte 1 de l'action internationale des collectivités territoriales (Loi de 2014) qui la rend constitutionnelle et permet d'agir hors convention.

### Où allons-nous ? Changer de paradigme

L'AICT – Acte 2, pour passer d'une forme de « coopération paternaliste », issue de la période coloniale, à une stratégie articulée autour du développement territorial, et de l'atteinte des ODD. Ce changement implique une mobilisation de l'ensemble des politiques publiques :

- Développement économique (création d'activité et d'emploi, exportation des savoir faire, développement de la recherche) ;
- Développement du marketing territorial pour mettre en mouvement le territoire à l'international ;
- Défis et solutions communs pour défendre l'environnement, les ressources naturelles, la qualité de vie des habitants ;
- Développement humain, social, accès à la culture, à l'éducation, au sport, à la santé, opportunités de valorisation d'expertise et de savoir faire...



## Qui sommes nous ?

Cités Unies France (CUF) est la tête de réseau transpartisane et multi-niveaux des collectivités territoriales françaises (CTF) engagées dans l'action internationale. Sa mission est d'accompagner l'ensemble des CTF dans la mise en œuvre d'une politique publique au service de leur **ouverture à l'international**, de leur rayonnement, de leur attractivité, et de la promotion des échanges humains, culturels et économiques.

Cette mission s'exerce en lien étroit avec ses partenaires institutionnels (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Union européenne, Agence française de développement), avec les réseaux de collectivités français et internationaux (PLAT-FORMA, Cités et Gouvernements Locaux Unis), avec les professionnels de l'action internationale (ARRICOD, RRMA, Réseaux thématiques, Médéf International...), et avec les organisations nationales de collectivités locales étrangères.

L'association anime près de 30 groupes-pays et thématiques, et permet aux collectivités de fédérer leurs énergies, d'échanger et de construire des démarches collectives.

Le Dispositif d'appui aux collectivités – DCOL – permet par ailleurs à CUF de fournir une aide en ingénierie de projet pour appuyer la construction de programmes ou l'élaboration d'une stratégie à l'international.

Et, à la demande des collectivités françaises, CUF lance, depuis 15 ans, des fonds de solidarités qui permettent d'accompagner des collectivités étrangères, confrontées à de graves crises, dans la reconstruction et/ou la résilience de leur territoire.

# Principales questions que se posent les élus concernant l'AICT :

## L'Etat et les collectivités dialoguent-ils sur les questions de coopération décentralisée ?

Oui, ce dialogue se fait notamment au sein d'instances paritaires dédiées qui se réunissent régulièrement :

- La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée – CNCD
- Le Comité National du Développement et de la Solidarité Internationale
- Le dialogue avec les grands opérateurs de l'Etat notamment l'Agence Française de Développement - AFD et son « club des collectivités ».

**pour aller plus loin** [www.cites-unies-france.org/AICT-Plaidoyer-CUF](http://www.cites-unies-france.org/AICT-Plaidoyer-CUF)

## Comment mettre en œuvre l'internationalisation de la collectivité et du territoire ?

- Identifier les expertises et savoir-faire en présence, les besoins complémentaires ou compétences à acquérir au sein de la collectivité ;
- Effectuer un diagnostic du territoire pour définir sa « carte d'identité », sa renommée, ses atouts, ses points forts, ses innovations sociales, industrielles, environnementales etc. ;
- Organiser la valorisation de ces compétences et expertises, les promouvoir et les développer à l'international.

## Où trouver des co-financements pour soutenir les actions internationales de ma collectivité ?

- Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, via la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales - DAECT, dans le cadre d'appels à projets.
- L'Agence Française de Développement (AFD), via la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL).
- La Direction Générale du Développement et de la coopération de l'Union européenne lance régulièrement des appels à projet destinés à la société civile.
- Les dispositifs de financement des projets eau, assainissement, énergie et déchets au niveau des collectivités territoriales et des EPCI dans le cadre du 1% solidarité internationale.



# Principales questions que se posent les élus concernant l'AICT :

## **Les relations internationales, c'est le domaine réservé de l'Etat ?**

Non, l'action internationale des collectivités territoriales – AICT – est régie par tout un corpus juridique, et l'adoption de la Loi d'Orientation et de Programmation sur le Développement et la Solidarité Internationale le 7 juillet 2014 a rendu l'AICT constitutionnelle.

## **La solidarité internationale, est-ce l'affaire des collectivités territoriales ?**

Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle singulier en matière de solidarité. Expertes dans la délivrance des services publics, animatrices et gestionnaires du territoire, échelon essentiel de l'exercice de la démocratie, elles seules peuvent apporter à leurs homologues étrangers un appui spécifique pour l'élaboration et la mise en place de leurs politiques publiques territoriales. Ce faisant, elles contribuent, aux côtés de nombreux autres acteurs, à commencer par l'Etat et les associations, à l'aide publique au développement.

Mais la solidarité n'est pas la seule fin de l'AICT...

## **L'AICT, des démarches qui coûtent cher à la collectivité et qui ne rapportent rien ?**

L'AICT (coopération décentralisée, aide à l'export, mobilité des jeunes, coopération économique, accueil des migrants, aide humanitaire etc.) représente moins de 0,1% des dépenses des communes, départements, régions et intercommunalités français. Elles génèrent par ailleurs un volume important de subventions (1,8 euros pour 1 euro engagé par la collectivité), et des retombées en matière de mobilité des jeunes, d'internationalisation des entreprises, d'échanges universitaires, de fréquentation touristique etc.

## **Comment mesurer le « retour sur investissement » d'une politique internationale ?**

En fonction de la taille et des compétences de la collectivité, des indicateurs permettent d'estimer l'effet levier que représente la mobilisation d'argent public, par la collectivité, sur l'ensemble de ses actions à l'international, et d'en rendre compte auprès des administrés.



[www.cites-unies-france.org/AICT-Plaidoyer-CUF](http://www.cites-unies-france.org/AICT-Plaidoyer-CUF)

# L'AICT en quelques chiffres clés :

**10 531**  
partenariats  
développés par  
les CTF à l'international



**138 pays**  
concernés  
par les  
partenariats




**2 652** CT ou  
gouvernements  
locaux partenaires  
étrangers



Doublément de l'aide accordée  
par l'État aux CTF

**17 M€**  
d'ici la fin du quinquennat



**1 Français sur 2**  
dit avoir effectué un séjour  
à l'étranger au cours de  
sa scolarité

tous niveaux de diplômes confondus



**+ de 100 M€/an**  
d'APD déclarées  
par les  
collectivités  
françaises



**180 M€/an**  
Subventions  
générées par  
ces investissements  
pour les CTF



Augmentation  
de l'APD  
**à 0,55%**  
du revenu national  
brut d'ici 2022

**70%**  
des Français  
pensent que c'est une bonne  
chose que leur commune/  
département/région  
s'investisse dans l'APD



**4 729**  
CTF mobilisées à  
l'international  
(15% de l'ensemble  
des collectivités)



## Sources et liens

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/presentation-et-activites-de-la-cncd-et-de-la-daect/article/la-commission-nationale-de-la-cooperation-decentralisee-cncd>

AFD : <https://www.afd.fr/fr>

Projet PLATFORMA : <https://platforma-dev.eu/>

CGLU : <https://www.uclg.org/fr>

CIEDEL : <http://www.ciedel.org/>

ARRICOD : <https://www.arricod.fr/>

Union européenne : [https://europa.eu/european-union/index\\_fr](https://europa.eu/european-union/index_fr)

Plaquette réalisée avec le concours de l'AFD et de la DAECT/MEAE  
Décembre 2019



9, rue Christiani 75018 Paris  
Tél. : +33 (0)1 53 41 81 81 ■ Fax : +33 (0)1 53 41 81 41  
coop-dec@cites-unies-france.org ■ [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)  
■ @CitesUniesFR ■ Cités Unies France